



## Commune de LACHAUX

☎ 04 73 94 61 41  
mairie.lachaux@wanadoo.fr

### PROCÈS VERBAL DE RÉUNION

### DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juillet 2022 à 17h00

**Date de convocation** : 19 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juillet, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LACHAUX, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur COUPERIER Michel, Maire.

**Nombre de conseillers** : 9

Date :  
28/07/2022  
Heure : 17h00  
En exercice : 9  
Votants : 9

**Présents** : COUPERIER Michel, PERRET Michelle, DECOTTE Françoise, CORDIER Jean Paul, Van der MAREL Sylvia, CIOTTI Annie, METRAL François, BREBION Jean-Philippe, DUZELLIER Michel

**Absent(s)** :

**Procuration(s)** : METRAL François (pouvoir à PERRET Michelle pour voter en son nom)

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.221-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame CIOTTI Annie est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 23 Juin 2022. Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

**Ordre du jour de la séance** :

- **Location de la maison cadastrée AO24 – Délibération**
- **Validation du Document Unique et désignation d'un assistant de prévention - Délibération**
- **Questions diverses**

\*\*\*\*

**DÉLIBÉRATIONS** :

- **Location de la maison cadastrée AO24 – Délibération 2022-14 : adoptée à l'unanimité des membres présents**
- **Validation du Document Unique et désignation d'un assistant de prévention – Délibération 2022-15 : adoptée à l'unanimité des membres présents**

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION

### ➤ Ordre du jour

#### . Location de la maison cadastrée AO24 :

Location de la maison, à partir du 1er août 2022, qui se situe dans le bourg (ancienne Poste).

Bail de 6 ans renouvelable.

Loyer : 500€ + 15€ d'avance sur charges (ordures ménagères).

Dépôt de garantie : 1 mois de loyer, soit 500€.

vote à l'unanimité.

#### . Validation Document Unique et désignation d'un assistant de prévention :

L'identification et l'évaluation des risques professionnels dans la fonction publique territoriale sont transcrits dans un Document Unique.

La rédaction et la mise à jour du Document Unique sont obligatoires.

Mr Mariller Anthony du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme a grandement participé à l'élaboration du document.

Le comité technique s'est réuni le 7 Juin 2022 afin d'examiner le document ainsi que son plan d'action et a rendu les avis suivants :

- Représentants des collectivités : avis favorable à l'unanimité
- Représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité

Sur proposition de Mr le Maire, Mme CIOTTI Annie est désignée assistante de prévention.

vote à l'unanimité.

### ➤ Questions diverses

- Monsieur Le Maire souhaite que les règles sur les nuisances sonores soient respectées, pour rappel :

#### « **Nuisance sonore et horaire**

Le Conseil national du bruit a défini des horaires journaliers pendant lesquels il est possible de faire du bruit : de 8 h 30 à 19 h du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi, et de 10 h à 12 h le dimanche. »

Afin de préserver la tranquillité de chaque habitant de Lachaux.

- Monsieur le Maire invite la population à être très vigilante en matière d'utilisation et consommation d'eau
- Monsieur le Maire informe qu'une recrudescence de vandalisme a lieu sur notre commune : effraction et tentative de vol du camion, mannequin de la bascule subtilisé, vanne d'eau laissée ouverte à Tamin .... Suite à cela, une alarme sonore, lumineuse a été installée, reliée à un téléphone pour une information immédiate.

- Une enquête sur les déplacements effectués par la population a été confiée à la sté ALYCE. Les habitants sont susceptibles d'être contactés afin de répondre au questionnaire.  
Copie de ce courrier est disponible en mairie.
- Concernant le comité de pilotage du CRTE (Contrat de Relance et de transition Ecologique), la première réunion au siège de TDM aura lieu le vendredi 7 octobre à 14h00 en présence de Mme La Sous-Préfète de Thiers. Jean Philippe BREBION se propose pour accompagner Mr COUPERIER à la réunion.
- Travaux sous toiture bâtiment école : Une mauvaise surprise la poutre qui supporte la charpente est « pourrie », un devis, du cas le plus défavorable, nous annonce un surcout de 15000 €/TTC.
- Projet éolien, Mr le Maire, souhaite que les membres du Conseil Municipal réfléchissent sur la méthode à mettre en place pour demander l'avis de la population sur un éventuel projet éolien.

Mr BREBION se propose d'organiser une réunion publique avec des intervenants non partisans afin d'informer la population.

- Tarification sociale pour la cantine scolaire : lors du dernier conseil municipal, Delphine COHENDY présidente de l'APE, nous a sollicité pour mettre en place cette tarification. Le Conseil Municipal souhaite connaître les modalités (quotient familial) pour bénéficier de la subvention de l'Etat, dispositif « tarification sociale ».

**Monsieur le Maire demande si les personnes présentes ont des questions :**

- un habitant du village de Roffin nous fait part de ses inquiétudes quant aux nuisances sonores occasionnées par l'implantation d'éoliennes à proximité de son village.
- une habitante souhaite savoir quand la croix de Gagot sera remise en place : réponse de Mr le Maire, la Sté RAYMOND doit intervenir.
- Mme VAN DER MAREL, conseillère souhaite savoir quand sera réalisée la réfection du chemin de Pelletier. Réponse de Mr le Maire : nous sommes également en attente de l'intervention d'Eurovia qui devait intervenir en Juillet.
- une habitante fait part de son inquiétude sur l'état des abords d'une habitation à proximité de chez elle. La végétation devient très envahissante et des nuisibles y prolifèrent. Réponse de Mr Le Maire, un courrier a déjà été envoyé afin qu'il entretienne sa propriété.
- un habitant demande la réglementation concernant le stockage du foin à proximité des habitations. Mr le Maire se renseigne.



La séance est levée à 18 h 40

| OBSERVATIONS | SIGNATURE<br>Secrétaire de séance   | SIGNATURE<br>Monsieur le Maire  |
|--------------|---|---|
|              | A. CISTTI<br> |  |

Fait à Lachaux, le 1<sup>ER</sup> AOUT 2022